Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Affiché le
ID : 026-212602940-20230327-D202313-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	12
	Votants :	14
	Quorum atteint	

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Florian DELENCRE, Serge PROD'HOMME

Date de convocation : 20 mars 2023 Date d'affichage : 20 mars 2023

Absent représenté : Nicolas GUICHARD représenté par Etienne LARAT, Amandine BOUNIOL représentée par Cyril LARAT.

Absent : Paul PERROT Secrétaire de séance : Hélène LE MEUR

N° 13-2023 – VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L212-1 et L212-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale et notamment ses articles 11 et 13,

CONSIDERANT l'obligation législative de voter le budget primitif pour le 15 avril 2023,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la commune pour prendre en considération les demandes exprimées par les différentes commissions et les besoins recensés.

Monsieur Le Maire évoque enfin les perspectives de développement de la commune et le souhait de l'équipe municipale de conserver un cadre de vie harmonieux pour les habitants.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Etienne LARAT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2023 de la commune de Saint Bardoux arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
• INVESTISSEMENT	**667 950.00 Euros**	**667 950.00 Euros**
• FONCTIONNEMENT	**492 140.30 Euros**	**492 140.30 Euros**

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré le 27/03/2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme